



Conseil Municipal du 21 Mars 2026 – élection du maire et des adjoints

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur LECONTE Patrick, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie. Il présente alors l'ordre du jour :

Election du Maire

Détermination du nombre d'Adjoints Election des Adjoints

Lecture de la Charte de l' élu

Il invite ensuite le conseil municipal à **procéder à l'élection du Maire**. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Il est procédé au dépouillement des votes à l'issue duquel le doyen d'âge proclame l'élection du maire. **Le Maire Mr Albert DAVID est immédiatement installé et l'écharpe lui est remise par sa petite-fille Lilou**. Le nouveau Maire prend la présidence de la séance.

Le conseil municipal est invité à **procéder à l'élection des adjoints**. Les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame PERRET-JEANNERET Nathalie.

1er adjoint : Madame Nathalie PERRET-JEANNERET qui aura comme délégation l'urbanisme et les écoles.

2e adjoint ; Monsieur Christian AUGERO qui aura comme délégation le service technique et les travaux.

3e adjoint : Madame Dominique GRATTAROLA qui aura comme délégation le CCAS.

4e adjoint : Monsieur Alain PILLET qui aura comme délégation les finances.

5e adjoint : Madame Joëlle FONDREVELLE qui aura comme délégation l'environnement et le patrimoine.

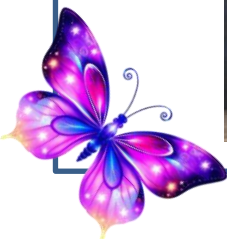
Les écharpes sont remises par Mr le Maire aux adjoints.

Lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

Une copie cette charte de l' élu local, et copie du Chapitre III du Titre II du Livre Ier de la Deuxième Partie de la Partie législative du code général des collectivités territoriales autrement dit copie des articles L.2123-1 à L. 2123-35 du CGCT **sont remises à chaque conseiller municipal.**



(suite au verso)



Le maire s'adresse à l'assemblée :

« Avant de clore le conseil, **je veux remercier les Taradéennes et Taradéens,**

Le conseil municipal et moi-même nous vous adressons nos sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors du scrutin du 15 mars, merci à celles et ceux qui ont participé au déroulement du scrutin, au dépouillement des votes, aux agents communaux.

Je voudrais remercier Mr Patrick LECONTE pour la manière dont il s'est acquitté de sa présidence à l'ouverture de cette séance.

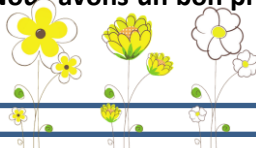
Aujourd'hui, notre première tâche a été accomplie, il s'agissait de nous organiser d'abord en désignant le maire et les adjoints, qui constituent le bureau, puis dans un deuxième temps nous nous répartirons dans les différentes commissions dont le rôle ne doit pas être négligé dans la mesure où elles préparent les délibérations de notre assemblée. J'attache beaucoup d'importance aux travaux de ces instances spécialisées ; la qualité de leurs travaux et de leurs propositions détermine la pertinence et fiabilité des décisions que nous prenons. Assisté de mes adjoints et conseillers je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres, certes lors des réunions, mais aussi dans toutes les démarches faites au nom de la commune. Toute opposition peut être constructive ; et, je souhaite qu'il en soit ainsi. Il n'en reste pas moins que les délibérations doivent reposer sur un vote majoritaire.

En tout état de cause, quelle que soit notre conviction, **le seul souci qui doit nous animer, c'est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants. (...)** Pour ce qui est de la méthode, il s'agit là de notre comportement en tant qu'élu, je souhaite, qu'indépendamment des fonctions qui nous distinguent, nous exerçons notre mandat en restant très proches des habitants, Nous sommes désormais les représentants de tous les citoyens. Dans le même ordre d'idées, il nous faudra encourager et soutenir la vie associative. Les associations constituent un relais indispensable à l'action municipale. (...)

Dans six ans nous serons jugés sur ce que nous avons fait, mais aussi sur ce que nous aurions pu faire. En bonne démocratie, la sanction est électorale. Je souhaite qu'elle soit positive. **Le conseil municipal est en place. Nous sommes en ordre de marche. Nous avons un bon programme et partageons la même volonté de le voir aboutir. (...)**

Merci à toute et à tous. »

Mr le Maire DAVID Albert



Il y a 2 ans, la commune s'est équipée de l'application ILLIWAP pour vous informer en temps réel!
Pour les retardataires : Téléchargez-là et parlez-en!

Cette solution innovante qui vous permet d'être tenus informés en temps réels de l'actualité de notre commune, d'être alertés d'incidents sur notre territoire communal, ... vous propose également le signalement citoyen qui vous permet d'informer directement la collectivité sur des dysfonctionnements ou anomalies que vous apercevez sur l'espace public.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, téléchargez ILLIWAP et abonnez vous gratuitement à notre commune

Rappel sur les festivités de Pâques

L'association Calendo à Taradeau propose un atelier cuisine le **samedi 4 avril de 11h à 12h et de 13h30 à 16h**. Il s'agit de **confectionner des ganses provençales** qui seront offertes à la dégustation lors du pique-nique du lundi de Pâques. Si vous souhaitez y participer, contactez Natacha au 06 09 63 36 12 ou par mail à sncarta@orange.fr



Le 6 avril sont organisés par le Foyer Rural, le Comité des Fêtes et Calendo, **une chasse aux œufs à 10h30, un pique-nique tiré du sac, une omelette géante sans oublier la dégustation des ganses** cuisinées le 4 avril. Renseignements en Mairie.

Fêtons Pâques Tous ensemble

Lundi 6 avril 2026

**Parking de la
Salle des Fêtes**

**Dès 10h30 : Chasse aux œufs
Par le Foyer Rural de
Taradeau**

Au parc enfants pour les - de 6 ans

Pique-nique tiré du sac

**Omelette géante offerte
Par le Comité des Fêtes**

**Dégustation de ganses
Par l'association Calendo**

Renseignements : Mairie de Taradeau



ATCHOUM, le transport solidaire par la commune de Taradeau

Atchoum
BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?



**PARTICIPEZ AU TRANSPORT
SOLIDAIRE SUR VOTRE COMMUNE !**

Votre Commune de Taradeau met en place Atchoum, une plateforme de mise en relation entre Passager et Conducteur pour faire du covoiturage et du transport solidaire à la demande. Rdv médicaux, activités de loisirs, faire ses courses, se rendre à son travail ou à un entretien d'embauche,...

**CONDUCTEUR OU PASSAGER
INSCRIVEZ-VOUS !**

Atchoum



atchoum.eu

En ne changeant rien à vos trajets quotidiens, vous pouvez sûrement rendre service à quelqu'un de votre territoire, en covoiturant. Sur votre temps libre, vous pouvez également aider quelqu'un qui n'a pas de solution de transport en le conduisant là où il a besoin d'aller.

Votre Commune reste également à votre disposition pour tous renseignements ou accompagnement dans vos demandes de déplacement.

CONTACT

accueil@mairie-taradeau.fr
04 94 99 70 30

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Le passager fait sa demande de trajet soit :

→ par www.atchoum.eu

→ par téléphone **0 806 110 444**
service gratuit + prix d'un appel

2 Sa demande est envoyée aux conducteurs inscrits sur sa commune.

3 Le conducteur est indemnisé par le passager en fonction de la distance du trajet.



Vous avez juste à vous inscrire au

0 806 110 444

Service gratuit + prix appel



Avec le concours de **malakoff humanis** et **agirc-artco**



Food Truck – Chez Poulette

Salades, burgers, paninis et bien d'autres suggestions sont à découvrir au food truck Chez Poulette situé sur le parking de la salle des fêtes Edouard SOLDANI à Taradeau.

Chez Poulette

**Cuisine traditionnelle
& sandwicherie**



**FOOD TRUCK
ELODIE TERRASSON**



06 61 54 00 23



edlprestation83@gmail.com



Ville de Draguignan

CENTRE PRÉVENTION

CPTS
CENTRE PRATIQUE TERTIAIRE
SANTÉ

AVEC LA PARTICIPATION
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU TERRITOIRE
ET DES ÉLÈVES DU LYCÉE LÉON BLUM

Stands médicaux

Tests vision et audition

Stands sportifs

Animations et jeux

Maison des Sports et de Jeunesse
Draguignan

**PRÉVENTION
EN SANTÉ DES
ENFANTS
DE 6 A 10 ANS**

**Samedi 4 avril
de 9h à 12h30**

Inscription Doctolib

via Qr code ou
par Tel de 9h à 16h
04.98.10.05.42

1h30

Durée du parcours

Taradeau ttc

**Open
pickleball
K100**

DUPR

Vendredi 1 mai 2026
**Simple dames
et messieurs**
+19 - +50

Samedi 2 mai 2026
**Double dames
et messieurs**
+19 - +50

Dimanche 3 mai 2026
Double mixte
+19 - +50

Buvette

**Snacking
samedi et dimanche**

Juge arbitre Frédérique Segondy
tourtouaradeau@gmail.com
Adjointe Aurèle Donsin
06.67.65.24.76

taradeau ttc
96 lotissement la Bergerie
83460 Taradeau

LIGUE PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

TEN NIS

PICKLE BALL

HYPER Les Arcs

Logement possible



19e Festival de Musique des Chapelles

Chapelle Saint-Martin - Taradeau
6 mai 2026 - 17h00

CONCERT VIENNOIS

Frédéric MOREAU, violon
Aurélien ENTRINGER, alto
Eric COURREGES, violoncelle

Trio à cordes en Si bémol Majeur - Franz Schubert
Divertimento KV 563 - W.A. Mozart

REGION SUD
SPED DAM
LE DÉPARTEMENT
TARADEAU

www.festival-gloriana.com

XIXe Festival de Musique des Chapelles

Du 16 avril au 10 mai 2026

Le 6 mai à Taradeau

Depuis 2008, le festival a fait découvrir au public plus de 60 chapelles sur 50 communes de Provence principalement dans le Var.

Ces chapelles, aux qualités architecturales et acoustiques très diversifiées, accueillent des concerts de très grande qualité avec le concours d'artistes reconnus sur la scène nationale et internationale.

Des lieux étonnant parfois perchés au sommet d'une colline, abandonnés depuis de nombreuses années, chargés d'histoire.

Certaines chapelles approchent les 1000 ans d'existence.

En association avec la commune, une présentation de chaque chapelle est faite à l'entrée des concerts

Renseignements et réservations

www.festival-gloriana.com

06 60 90 17 23

Offices de Tourisme

Sur place 30mn avant les concerts

Tarif 15€ - gratuit pour les moins de 18 ans